DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

MAIRIE DE MOUSTÉRU
2, RUE DE LA MAIRIE
22200

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201560-20260306-CA_2025-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le six du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christian Hervé, conseiller municipal.

Présents : Hervé Jézéquel, Sandrine Tanguy, Éric Le Bonniec, Magalie Le Merrer, Yannick Hocquigny, Cyril Thomas, Enora Hillion, Daniel Le Gac, Gérard Le Merrer, Christian Hervé, Véronique Tréhiou, Christophe Thomas, Marie Pernot.

Absents :

Secrétaire de séance : Yannick Hocquigny

Délibération n° 2026/02

Objet : Approbation des comptes administratifs 2025

Le Maire présente les chiffres des comptes administratifs de la commune et du lotissement communal, il a indiqué qu'ils étaient en concordance avec les comptes de gestion. Le Maire se retire, la présidence est assurée par Christian Hervé ayant été élu par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les comptes administratifs 2025 de la commune et du lotissement communal.
.

Pour extrait conforme

Le conseiller municipal

Christian Hervé